## MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement Division de l'Eau — Service des Eaux souterraines

	FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISE D'EAU SOUTERRA	AINE
Remarqu	ue préliminaire : les cadres en grisé sont réservés à l'Administration.	<del>-</del>
1. <u>ID</u>	ENTIFICATION DU DEMANDEUR.	
CODE	: ANCIEN CODE: //	
COMM	UNE THE THE THE THE THE THE THE THE THE TH	
		<del></del>

Remplir le cadre A si le demandeur est une personne physique Remplir le cadre B si le demandeur est une personne morale

CADRE A	
NOM : O. T.	
PRENOMS :	
PROFESSION:	
NATIONALITE:LANG	OE (F/NE/D):
ADRESSE (1):	
Rue/Av./Bld.:	
N°: BOITE:	
C.P.: COMMUNE:	
N°. TELEPHONE :	
N°. TVA:	TIONAL:

	CADRE B
DENOMINATION OFFICIELLE :	သည့်သော သည်သို့သို့ သည်သော သည်သော သည်သို့သည်သည်သည်သည်သည်သည်သည်သည်သည်သည်သည်သည်သည်သ
NATIONALITE:	LANGUE (F/NL/D):
ADRESSE(S) (1) : SIEGE SOCIAL :	
N°:BOITE: C.P:COMMUNE: N° TELEPHONE:	
SIEGE D'EXPLOITATION	
C.P.:	
	N° REGISTRE NATIONAL :
QUALITE:	

<sup>(1)</sup> Si le demandeur est de nationalité étrangère, il doit élire domicile en Belgique.

2. ACTIVITE DU DEMANDEUR Mettre une croix dans la (les) case(s) correspondante(s):
10 - Activité agricole
20 - Activité industrielle
30 - Distribution publique d'eau
40 - Activité hospitalière
50 - Activité commerciale
60 - Particulier
70 - Administration publique
80 - Transport et communication
90 - Activité de services
- Autre(s) à préciser :
***************************************
3. DESCRIPTION DE L'OUVERGE DE PRISE D'EAU
3.1. LOCALISATION DE LA PRISE D'EAU SOUTERRAINE
CODE DE L'OUVRAGE : / / /
N° SUR CARTE :
3.1.1. ADRESSE
Commune: Commune ancienne: Rue/Av./Bld.: No.: Boîte: Lieu-dit:
3.1.2. PARCELLE(S) CADASTRALE(S)
Division:
Numéro (s):
3.1.3. COORDONNEES LAMBERT :
X:
Ces coordonnées ont-elles été déterminées avec précision ? (oui/non) :

	3.2. <u>D</u>	ENOMINATION DE LA PRISE D'EAU :
	3.3. <u>I</u>	DENTIFICATION DE L'EXPLOITANT DE LA PRISE D'EAU
	Ne remp	lir cette partie que si le demandeur n'est pas l'exploitant de la prise d'eau
·	NOM DE	L'EXPLOITANT :
	RUE :	
·	No :	BOITE:
	CODE P	OSTAL : COMMUNE :
	No TEL	EPHONE:
	3.4. <u>C</u>	<u>ONTACTS</u>
,	NOM DE	LA PERSONNE A CONTACTER :
,	QUALIT	B : .,,
A Property of		TELEPHONE :
·		
		ATURE DE LA PRISE D'EAU CU DE L'OUVRAGE
		e une croix dans la (les) case(s) correspondante(s):
. :	PF	- Puits foré
	PT	- Puits traditionnel
	PM	- Puits de mine
	PN	- Puits naturel
	SE	- Source à l'émergence
	DR	- Drain
	GF	- Galerie à flanc de coteau
	GP	- Galerie accessible par puits
	MI	- Mine
	CA	- Carrière
	FO	÷ Fouille 2
		- Autre à préciser :
*		
	·	

3.6. DATE DE REALISATION DE L'OUVRAGE :	
3.7. La prise d'eau a-t-elle fait l'objet :	
- d'analyses physico-chimiques ou bactériologiques ? (oui/non) : Si oui, préciser :	
- de pompages d'essai ? (oui/non) :	. •
- de piézomètres de contrôle ? (oui/non) :	٠.
PIEZOMETRE (O/N) :	
CODE NAPPE : CODE HYDROLOGIQUE :	
NOM DU RUISSEAU :	٠.
LIEN AVEC OUVRAGE : / / /	
LIEN AVEC ETABLISSEMENT CLASSE : //////////////////////////////////	
4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE	
4.1. DIMENSIONNEMENT ET EQUIPEMENT	
a) PUITS	
- Profondeur:	
- <u>Diamètre intérieur minimum</u> :	
- <u>Puits tubé</u> (oui/non):	
position; ouverture de la crépine; caractéristiques du massif filtrant; hauteur cimentée) :	
***************************************	
***************************************	
***************************************	
***************************************	

b) DRAIN(S) (ou GALERIE)
Nombre de drains: Longueur(s) du (des) drain(s): Profondeur(s): Diamètre(s): Caractéristiques particulières du (des) drain(s):
c) <u>AUTRES OUVRAGES</u> Donner ci-dessous les caractéristiques (dimensions, niveau de l'eau,).
****************
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
4.2. CARACTERISTIQUES DU PRELEVEMENT NATURE DU DISPOSITIF :
- Pompe immergée
- Pompe de surface
- Ecoulement gravitaire
- Autre(s) à préciser :
CARACTERISTIQUES DE LA POMPE :
Débit nominal :m <sup>3</sup> /h
Débit effectif :m <sup>3</sup> /h
Modèle :
Hauteur manométrique :
Type de moteur entraînant la pompe :
Puissance du moteur :kW
Profondeur à laquelle la pompe est installée :
4.3. CAPACITE DU RESERVOIR CAPTANT EVENTUEL:
4. DISPOSITIF DE MESURE DU VOLUME D'EAU PRELEVE :
4.4.1. NUMERO DU DISPOSITIF DE COMPTAGE :

4.4.2. TYPE DE DISPOSITIF :		
CV - Compteur volumétrique		
CE - Compteur électromagnét	ique	
DE - Déversoir		
- Autre à préciser :		
4.4.4. DATE DU DERNIER ETALONNAGE :		
4.4.5. DATE DE FABRICATION :		
4.4.6. DESCRIPTION DE L'ETALONNAGE		•••••
	,	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *
4.5. DISPOSITIF DE MESURE DE LA PROFO	ONDEUR DU PUITS ET	DU NIVEAU DE
L'EAU:		*****
4.6. DISPOSITIF DE PRISE D'ECHANTILLO	<u> </u>	***************
4.7. NIVEAUX DE L'EAU AU REPOS		
Niveau statique	Date de mesure	
••••••••		
• • • • • • • • • • • • •		
• • • • • • • • • • • •		
Si des piézomètres sont associés au	muita indicuor lo	g moguros dos
niveaux d'eau au verso.	pures, inorquer re	s mesures des
i. UTILISATION DE L'EAU CAPTEE		
N° REF. DOSSIER :		
N° AUTORISATION : 19 / /	]/	AUTORISE (O/N):

5.1.	DEBIT MAXIMUM	SOUHAITE:		.m3/jour <sub>*)</sub>	
Just	ifier ce débit	en précisant	t les périod	les de prise	d'eau:
, a					
		•••••			•••••
5.2.	REGIME D'EXPL	OITATION DE 1	L'ETABLISSEM	MENT :	u"
	heures jours/ mois/a	mois			

<sup>5.3. &</sup>lt;u>USAGE DE L'EAU</u> (mettre une croix dans la (les) case(s) correspondante(s))

<sup>(\*)</sup> Dans le cas des prises d'eau de la catégorie A (pompages d'essai ou pompages temporaires) le débit annuel est remplacé par le nombre de jours de pompage.

			- AUTRE A PRECISER :
·	91	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- RECHARGE ARTIFICIELLE DE NAPPE
	84		- SERVICE INCENDIE
·	8.3		- DEMERGEMENT
	82		- EXHAURE
	81		- PROTECTION DE BIENS
	71		- UTILISATION DANS ETABLISSEMENT AVEC MALADES NON CONTAGIEUX
	62	· ´	- POMPAGE GEOTHERMIQUE POUR CHAUFFAGE COLLECTIF - BAT. PUBLIC
	61	·	- POMPE A CHALEUR
z .	52	ļ. -	- SALON-LAVOIR - BLANCHISSERIE
	51		- CAR-WASH
D	42		- USAGE DOMESTIQUE ET SANITAIRE
	41		- ALIMENTATION D'ETANG, DE PISCINE PRIVEE, DE FONTAINE
ou	33		- PISCICULTURE
	32		- ELEVAGE
C	31		- AGRICULTURE - HORTICULTURE - ARBORICULTURE
: .	25		- PRODUCTION DE VAPEUR
	24		- NETTOYAGE DE LOCAUX ET/OU DE MATERIEL
.*	23		- REFROIDISSEMENT DES INSTALLATIONS ET REFRIGERATION
	22		- LAVAGE ET PREPARATION D'UN PRODUIT OU D'UNE MATIERE PREMIÈRE
	21		- FABRICATION INDUSTRIELLE D'UN PRODUIT NON ALIMENTAIRE
	18		- BAINS, DOUCHES, PISCINES OU AUTRES INSTALLATIONS SIMILAIRES
	1.7		- RINCAGE ET NETTOYAGE DANS L'INDUSTRIE DES BOISSONS
	16		- INDUSTRIE DES BOISSONS
	15		- FABRICATION DE DENREES ALIMENTAIRES
В	14		- CONSOMMATION HUMAINE, EXCEPTE USAGE PRIVE (MENAGES)
	13		- PRODUCTION D'EAUX A USAGE THERMAL
	12		- EMBOUTEILLAGE D'EAU DE SOURCE OU D'EAU MINERALE NATURELLE
	11		- DISTRIBUTION PUBLIQUE

Préciser ci-dessous l'(les) us tableau en mentionnant le (les) p	age(s) de l'eau indiqué(s) dans le ourcentage(s) utilisé(s) :
	* * * • • * * * * * * * * * * * * * * *
	***********************
USAGE 1 :	POURCENTAGE USAGE 1 :
USAGE 2 :	POURCENTAGE USAGE 2 :
USAGE 3 :	
Laurence de la constant de la consta	
6. REJET DES EAUX USEES	
- Lieu :	
- Polluants :	
7. DOCUMENTS A ANNEXER AU PRESENT	FORMULAIRE :
CATEGORIE DE LA PRISE D'EAU (A,B,C	<u> Ou D)</u> :
Remarques:	
<ul> <li>si la prise d'eau entre dans plusieurs cat</li> </ul>	dans la première colonne de la grille « usage de l'eau » (§ 5.3.); égories (comprenant la catégorie B), elle doit être classée en
catégorie B; — la distinction entre les catégories C et D s	e fait suivant le débit :
* la catégorie C comprend les prises d'eau do	nt le débit est supérieur à 10 m³/jour ou 3000 m³/an;
	nt le débit est inférieur ou égal à 10 m³/jour ou 3000 m³/an s privées à l'usage exclusif de léur ménage sont classées dans la
- les prises à eau reansées par des personnes catégorie D.	; privees a rusage exclusif de leur menage sont classees dans la
Documents à annexer :	
Pour toutes les prises d'eau :  — une copie certifiée conforme du titre de pro	priété relatif aux biens immeubles situés à l'intérieur de la zone
de prise d'eau, à moins que la Région n'en soit pr ou	opriétaire;
<ul> <li>l'engagement du propriétaire de vendre éventuellement conditionné par l'obtention d'une</li> </ul>	e ou céder les biens immeubles concernés au demandeur autorisation de prise d'eau;
<ul> <li>l'autorisation du propriétaire de réaliser un pour la prise d'eau.</li> </ul>	n pompage d'essai ou un pompage temporaire à l'endroit prévu
2. Pour toutes les prises d'eau :	
<ul> <li>a) une attestation de conformité du dispositif</li> <li>b) un certificat d'étalonnage du dispositif de c</li> </ul>	4. E
3. Pour les prises d'eau de la catégorie A:	And the second s
	est délimitée une aire dans laquelle des mesures particulières respectées.
the second secon	

- 4. Pour les prises d'eau des catégories B, C, D :
- a) un projet de la délimitation de la zone de prise d'eau comprenant un plan dressé à l'échelle minimum 1/100 où sont indiquées la situation et les limites de la zone concernée;
  - b) un extrait de plan cadastral indiquant les parcelles situées dans la zone de prise d'eau;
- c) un extrait de la matrice cadastrale mentionnant les noms et adresses des propriétaires des parcelles ou des parties des parcelles situées dans cette zone, les propriétaires visés étant ceux connus de l'Administration du Cadastre deux mois avant l'introduction de la demande.
  - 5. Pour les prises d'éau des catégories A, B et C :
- Si la prise d'eau projetée a un débit de plus de 10 m²/jour ou 3000 m²/an, un rapport technique portant sur le type et la nature de la nappe aquifère alimentant l'ouvrage de prise d'eau et contenant les données devant permettre à l'administration d'apprécier la répercussion probable de la prise d'eau sur lá nappe aquifère ainsi que sur les propriétes publiques et privées en surface.
  - 6. Pour les prises d'eau des catégories B et C :
- 1º tout résultat déduit d'essais de pompage permettant d'apprécier les paramètres hydrauliques de la nappe aquifère, et notamment la courbe caractéristique du puits;
- 2º le niveau de l'eau dans le puits durant le pompage au débit envisagé dans la demande d'autorisation de prise d'eau et en régime d'équilibre ainsi que le niveau mesuré dans les piézomètres éventuels, avec mention de la date de mesure;
- 3º un projet de délimitation d'une zone de prévention. Ce projet est obligatoire dans le cas d'une prise d'eau de la catégorie B dans une nappe libre. Il est facultatif dans les autres cas.
  - Le dossier du projet comprend les documents suivants :
- a) une note explicative justifiant la proposition de délimitation et, le cas échéant, une description des moyens ayant servi à la délimitation de la zone de prévention;
- b) un plan dressé à l'échelle minimum de 1/1000 où sont indiquées la situation et les limites des zones de prise d'eau et de prévention projetées;
- c) un exemplaire d'une carte géologique à l'échelle de 1/40000 au minimum où sont indiquées la situation et les limites de la zone de prévention projetée;
- d) un extrait du plan cadastral indiquant les parcelles situées dans les zones de prise d'eau et de prévention projetées;
- e) un extrait de la matrice cadastrale avec mention des noms et adresses des propriétaires des parcelles ou des parties de parcelles situées dans ces zones, les propriétaires visés étant ceux connus de l'Administration du Cadastre deux mois avant l'introduction de la demande;
- f) un devis estimatif du coût d'établissement de la zone de prévention et des mesures projetées à l'intérieur de celle-ci.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Ce formulaire doit être dûment complété et adresse avec ses annexes en trois exemplaires à :

Nombre d'annexes :	• • • • • • • • • • • • • • • • •
Fait a le .	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Signature du demandeur :	• • • • • • • • • • • • • • • • •
*	
Nom du signataire :	
Qualité :	
250000000000000000000000000000000000000	

Vu pour être annexé à l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 14 novembre 1991 relatif aux prises d'eau souterraine, aux zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance et à la recharge artificielle des nappes d'eau souterraine.

Le Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon, chargé de l'Economie, des P.M.E. et de la Fonction publique régionale,

B. ANSELME

Le Ministre des Affaires intérieures, chargé des Pouvoirs locaux, des Travaux subsidiés et de l'Eau pour la Région wallonne,